



## Non paiement part garantie mutuelle prevoyance (invalidite)

Par **gilo**, le **24/11/2011** à **14:40**

Bonjour,  
En ALD depuis le 28 /11/07 , la CPAM a cessé le versement des IJ le 28/11/10  
Mon entreprise m'a versé (à tort) par subrogation jusqu'au 28/02/11 la part complémentaire prévoyance A CE TITRE , somme que je lui ai intégralement remboursée en 1 versement  
Cependant à cette meme date, il m'a été attribuée en remplacement une PENSION INV.2è cat.  
Or, toujours salariée en arret à ce jour, malgré pls courriers (la plupart en AR) adressés à mon employeur et à ma mutuelle avec pièces justificatives à l'appui (Notification d'attribution Pension Invalidité + relevés mensuels PI par CPAM), il n'y a pas eu de régularisation de mon Dossier, à savoir la Part Garantie Prévoyance complétant 1 INVALIDITE prévue à cet effet dans les Accords Entreprise.  
Je continue de recevoir mes bulletins de paie avec...0 EUROS !!!  
Je ne sais plus quoi faire, ni vers qui me tourner...  
Quelles démarches puis-je effectuer... Je suis désespérée; je n'ai que ma PI pour vivre (pas ASSEDIC ni CAF ...)   
Mes derniers courriers avec AR (en parallèle) datent du 02/11/11. EN VAIN!!!  
J'ai réellement besoin d'aide. MERCI d'avance

Par **pat76**, le **24/11/2011** à **16:23**

Bonjour  
Si vous avez des représentants du personnel dans la société, il serait peut être opportun de les informer de votre situation concernant le non-versement des indemnités complémentaires par la Caisse de prévoyance.  
De quelle convention collective dépendez-vous?

Par **philippe braeckeveldt**, le **12/05/2013** à **19:28**

[fluo]bonjour[/fluo]rn  
en invalidité depuis le 1er octobre 2012rn  
Je n'ai toujours rien reçu de mon assurance invalidite a ce jour.rn  
existe un delai de paiement pour la rente d'invalidité de la part d'une assurance mutuelle de prévoyance. merci

Par **pat76**, le **16/05/2013** à **18:27**

Bonjourrrn  
Vous avez informé par lettre recommandée avec avis de réception votre Mutuelle de la situation?